



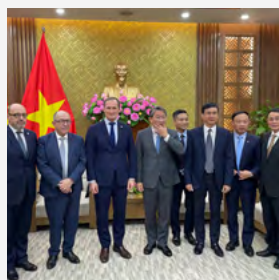
p. 2
Actualités
Brèves

La 17^e édition
de la Conférence
des ambassadeurs
africains



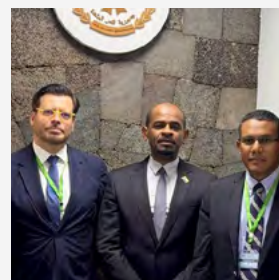
p. 4
En direct

Entretien avec Dritan
Tola, ambassadeur
d'Albanie en France



p. 6
L'Événement
*Coopération franco-
vietnamienne*

Soutenir le développement
numérique et immobilier
du Vietnam



p. 7
Points de vue
Océan Indien

Vers des réformes
structurantes
aux Comores

ACTUALITÉS



Salon « S'expatrier, mode d'emploi » *Paris*

L'expatriation en questions

Droit de la famille, régime matrimonial, patrimoine, immobilier, fiscalité... lors d'une installation à l'étranger, tout peut être bouleversé.

S'informer avant le départ est essentiel et facilité par le salon

« S'expatrier, mode d'emploi », seul salon organisé par les acteurs institutionnels de l'expatriation et de la mobilité internationale, dont le Conseil supérieur du notariat. Six notaires étaient mobilisés pour répondre, le 26 mars 2025, aux multiples questions des candidats à l'expatriation, lors d'une journée dédiée à la Cité universitaire de Paris, et pour les éclairer à l'occasion de trois conférences.

Une participation des Notaires de France qui illustre leur engagement en faveur de l'accompagnement des expatriés. Pour anticiper les éventuels problèmes juridiques et fiscaux provoqués par l'expatriation, ils sont en effet à pied d'œuvre : des séances d'information gratuites sont organisées régulièrement auprès des concitoyens résidant dans différents pays du monde, avec les consulats locaux, et des partenariats sont conclus avec des médias destinés aux Français à l'étranger.



POUR
EN SAVOIR
PLUS :



ACTUALITÉS

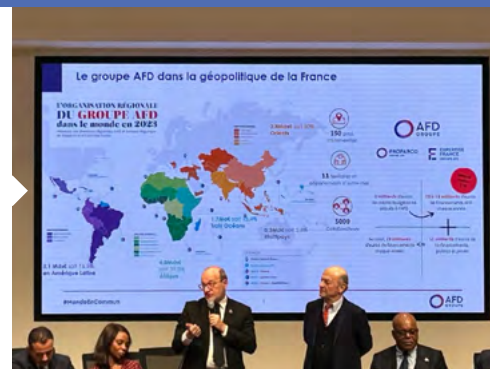


Conférence Paris

La 17^e édition de la Conférence des ambassadeurs africains

Depuis dix ans, le continent africain fait face à un déficit annuel d'investissement abyssal. Pour réfléchir aux moyens d'inverser cette situation, plusieurs experts, dont Rémi Rioux, directeur général de l'Agence française de développement, ont débattu le 19 mars 2025 au Conseil supérieur du notariat, à l'occasion de la 17^e édition de la Conférence des ambassadeurs africains de Paris, organisée par Africa Press, sur « Les nouveaux défis du financement de l'Afrique ». Infrastructures, entreprises, santé, climat... tous les défis à venir ont été évoqués.

Cette conférence témoigne aussi de l'engagement du notariat français en faveur de la coopération entre pays de l'espace francophone, notamment celle avec les notariats africains dans le cadre de l'Association du notariat francophone (ANF). Il démontre par ailleurs son attachement à la défense et à la promotion de la langue française, dont le continent africain est un important représentant : au sein de l'ANF, 18 des 28 membres sont des notariats africains.



Rencontres notariales internationales Palma de Majorque

Accompagner les Français résidant aux Baléares

Quel régime matrimonial est appliqué aux résidents français des Baléares ? Quelles sont les conséquences de leur expatriation sur leur succession ? C'est à ces questions, et à bien d'autres, qu'ont répondu les trois représentants du Conseil supérieur du notariat le 7 mars dernier, au lycée français international de Palma de Majorque, lors d'une rencontre organisée en partenariat avec le consulat général de France

à Barcelone et ouverte par Samantha Cazebonne, sénatrice des Français de l'étranger. Les Français de Majorque, mais également de Minorque et d'Ibiza en visioconférence, ont pu profiter des conseils précieux des notaires de France pour mieux appréhender les difficultés juridiques auxquelles ils peuvent être confrontés pendant leur séjour à l'étranger. Depuis leur lancement en 2009, ces rencontres notariales rencontrent un vif succès : plus de 100 événements ont ainsi eu lieu dans une trentaine de pays du monde.

Et les sollicitations des consulats ne faiblissent pas.



ACTUALITÉS



Rencontres bilatérales

Union européenne

Autriche, Belgique, Espagne : des échanges constructifs

L'hiver aura été fructueux pour les Notaires de France et leurs homologues autrichiens, belges et espagnols. Tous ont pu croiser leurs regards et s'inspirer mutuellement lors de rencontres bilatérales organisées à Paris. Le notariat autrichien, actuellement administrateur du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE), a notamment mis à profit l'expérience passée au CNUE du Conseil supérieur du notariat, pour recueillir l'avis de celui-ci sur les dossiers européens en cours. Les Notaires de France étaient ravis d'accueillir la nouvelle présidente du notariat espagnol, Concepción Pilar Barrio Del Olmo, élue en novembre dernier, et d'échanger avec elle sur des enjeux communs aux deux notariats : le numérique et la lutte contre le blanchiment d'argent. Des sujets plus techniques ont été abordés lors de la rencontre entre employés des deux instances notariales nationales avec la Fédération royale du notariat de Belgique : gouvernance de la profession, stratégie numérique et communication. L'occasion pour chacun de repartir avec de nouvelles idées d'actions.

AGENDA

**Du 5 au 8
mai 2025**

Conférence foncière de la Banque mondiale, sur le thème « Sécuriser la propriété et l'accès au foncier pour l'action climatique », à Washington, États-Unis

12 mai 2025

Rencontres notariales avec les Français d'Italie, à l'ambassade de France à Rome (palais Farnèse), Italie

27 mai 2025

Rencontres notariales avec les Français d'Allemagne, au lycée français Victor-Hugo, à Francfort-sur-le-Main, Allemagne

**8 et 9
juillet 2025**

Convention des juristes de la Méditerranée, à Rabat, Maroc

**Du 2 au 4
octobre 2025**

Congrès de l'Union internationale du notariat, sur le thème « Le notariat en mouvement : nouvelles technologies – nouvelles missions », à Berlin, Allemagne

**Du 24 au 26
septembre 2025**

121^e Congrès des notaires de France, sur le thème « Familles et créativité notariale, accompagner les tribus d'aujourd'hui », à Montpellier, France



« Les actes notariaux relèvent de la sécurité juridique, et c'est pour nous un objectif prioritaire dans le cadre plus large du renforcement de l'État de droit. »

À l'occasion de la signature de l'accord de coopération des notariats français et albanais, M. Dritan Tola, ambassadeur d'Albanie en France, revient sur cette coopération et sur son importance dans le processus d'adhésion du pays à l'Union européenne.



Dritan Tola,
ambassadeur d'Albanie
en France

Le 27 janvier dernier a été signé un accord de coopération entre les notariats français et albanais. Pouvez-vous nous présenter le contexte des relations franco-albanaises dans lequel s'inscrit cet accord ?

L'accord signé entre les notariats albanais et français porte largement sur la coopération bilatérale, notamment dans le domaine du notariat.

Ce travail commun connaît depuis deux ans une dynamique extrêmement positive avec une densité de projets, et une relation renforcée, qu'elle soit politique, économique, culturelle, dans le domaine de la défense et aussi celui de la francophonie. La relation entre nos deux pays est ancienne, mais elle connaît une dynamique nouvelle depuis des visites historiques, comme celle du président Macron en Albanie en octobre 2023 et la visite de retour du Premier ministre albanais, Edi Rama, en avril 2024 à Paris. L'accord de coopération entre nos deux chambres notariales s'inscrit dans cette nouvelle ère de notre coopération bilatérale, et notamment dans le domaine prioritaire de l'innovation.

« Les actes notariaux relèvent de la sécurité juridique, et c'est pour nous un objectif prioritaire dans le cadre plus large du renforcement de l'État de droit. »

Quels sont les sujets actuels de travail qui illustrent la récente convention ?

Cet accord témoigne de la relation entre nos deux chambres notariales et marque une nouvelle étape dans cette coopération en portant sur des sujets plus concrets, comme l'échange d'informations et d'expertises dans le domaine du numérique. L'innovation, notamment

en matière d'archivage numérique, est un sujet prioritaire. L'idée est de pouvoir généraliser, en ce qui concerne l'institution albanaise, la numérisation des actes papiers et notariaux en Albanie. Cet accord a pour objectif la mise en place d'un outil permettant l'échange d'informations et d'expériences juridiques entre nos deux institutions. Par ailleurs, le Conseil supérieur du notariat et le Conseil de la chambre des notaires d'Albanie réfléchissent avec l'aide d'une société française à la mise en œuvre d'un projet spécifique qui s'inscrit dans la numérisation des actes notariaux et des actes fonciers aussi.

Selon vous, quelle peut être la contribution du notariat dans l'adhésion de l'Albanie à l'Union européenne ?

L'échange d'informations et d'expériences juridiques se révèle être important en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, mais aussi dans un cadre plus général des efforts de l'Albanie dans le processus d'intégration et d'adhésion à l'Union européenne. Les actes notariaux relèvent beaucoup de la sécurité juridique dans le pays. C'est pour l'Albanie un objectif extrêmement important dans le cadre plus large du renforcement de l'État de droit. Nous espérons donc pouvoir développer le projet de numérisation des actes notariaux, et ainsi donner des gages de garantie plus importants à la sécurité juridique des citoyens, des institutions, dans le cadre de tous les actes fonciers qui se déroulent en Albanie. Nous nous réjouissons de cette coopération entre nos deux institutions notariales. J'étais moi-même présent lors de la signature de l'accord entre le président du Conseil supérieur du notariat français, Me Bertrand Savouré, et la présidente de la Chambre des notaires de l'Albanie, Me Mimosa Sadouchaï. Nous allons essayer de porter cette coopération vers l'avant grâce à des projets concrets qui pourront être financés, soutenus par nos deux gouvernements, et qui feront partie de cette nouvelle dynamique de la relation entre nos deux pays.



Pour écouter le podcast
en intégralité, flashez ce QR code



Écoles françaises à l'étranger : l'excellence saluée à Paris

Le 13 mars 2025, l'amphithéâtre de la Sorbonne, à Paris, a accueilli la première cérémonie des Palmes de l'enseignement français à l'étranger (EFE), un événement inédit visant à célébrer l'excellence et l'engagement des acteurs du réseau éducatif français à travers le monde, et dont le Conseil supérieur du notariat est partenaire. Placée sous le haut patronage du président de la République, cette cérémonie a mis en lumière des initiatives remarquables menées au sein des établissements français à l'étranger.



Un hommage aux initiatives exemplaires

Les Palmes de l'enseignement français à l'étranger ont été créées pour reconnaître et valoriser les projets innovants et les actions engagées des établissements français à l'étranger. « À l'étranger, on a souvent l'impression qu'on nous regarde de très loin et qu'on ne sait pas toujours reconnaître le travail qui est fait par de nombreux acteurs, et qui, pourtant, est impressionnant. Donc, l'idée était de rendre hommage à ce réseau et à tous ceux qui s'engagent pour faire rayonner la France en dehors de nos frontières », raconte Samantha Cazebonne, sénatrice des Français établis hors de France et à l'origine des Palmes de l'EFE.

Le rôle essentiel des notaires de France auprès des expatriés

Pour le Conseil supérieur du notariat, être partenaire de l'événement est riche de sens lorsqu'on considère l'implication des notaires français dans la vie quotidienne des expatriés. En effet, le CSN accompagne les Français

de l'étranger dans diverses démarches juridiques, notamment en offrant des conseils lors de permanences organisées dans les consulats. « Nous avons une équipe dédiée qui, très régulièrement, va dans les délégations étrangères, va dans les consulats, donne des conseils juridiques aux Français de l'étranger », témoigne Frédéric Varin, notaire et délégué du CSN pour les Français de l'étranger.

Une collaboration naturelle pour les notaires de France

Les établissements d'enseignement français à l'étranger jouent un rôle de relais essentiel pour informer les communautés locales de la présence et des services offerts par les notaires. Comme le souligne Pierre-Jean Meyssan, vice-président du CSN, « souvent, les établissements d'enseignement sont un relais important pour signaler la présence des notaires français dans les consulats. Donc, il était tout naturel que nous soyons partenaire de ces Palmes des établissements français de l'étranger ». Une synergie saluée également par Samantha Cazebonne, qui observe : « Les notaires que j'ai eu la chance de connaître lors de mes différents déplacements dans les consulats ont une compétence juridique qui peut être très intéressante, non seulement pour nos chefs d'établissement, mais aussi pour les parents d'élèves. » Cette collaboration témoigne de l'engagement des notaires à soutenir les communautés françaises à l'étranger et à contribuer à leur bien-être juridique et social.



Pour voir la vidéo en intégralité, flashez ce QR code



LES LAURÉATS

Les Palmes ont récompensé les initiatives s'inscrivant dans l'une des sept thématiques suivantes : lutte contre les discriminations, action culturelle, inclusion, promotion linguistique, actions innovantes, engagement et orientation.

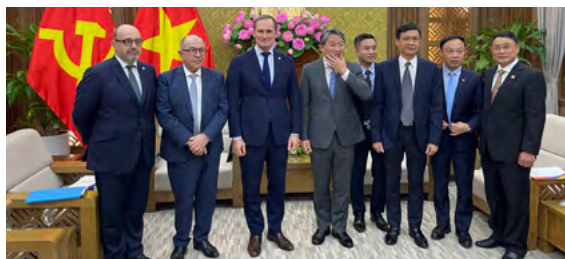
RETROUVEZ
LE PALMARÈS
COMPLÈT ICI :





Soutenir le développement numérique et immobilier du Vietnam

Alors que les lois foncière et notariale ont été modifiées en 2024 au Vietnam, le Conseil supérieur du notariat a apporté son expertise au ministère de la Justice ainsi qu'aux notaires de ce pays à l'occasion d'une conférence organisée le 20 février 2025 à Hanoï. L'objet des discussions ? Les solutions numériques et les transactions immobilières.



La délégation du CSN en déplacement au Vietnam a rencontré Nguyen Hai Ninh, ministre de la Justice vietnamien. Ils ont échangé sur les réformes en cours concernant la loi foncière, la loi notariale et les projets de coopération entre la France et le Vietnam.

La nouvelle loi notariale qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2025 au Vietnam initie la numérisation du notariat vietnamien, une évolution à laquelle ont notamment contribué les Notaires de France, comme l'a rappelé le représentant du ministère de la Justice vietnamien lors de la conférence. Cette conférence est née d'une réunion de travail le 4 octobre dernier en France avec Hai Ninh Nguyen, ministre de la Justice du Vietnam, qui avait permis de mieux comprendre ses priorités en la matière. Une première formation en ligne avait eu lieu quelques semaines plus tard pour les étudiants de l'Académie judiciaire, animée par Jean Deleage, délégué du CSN pour l'Asie du Sud-Est. La France a été un précurseur dans ce domaine, en étant le premier pays du monde à introduire l'acte notarié électronique dans sa législation dès l'an 2000. Aujourd'hui, plus de 90 % des actes des notaires français sont des actes électroniques.

Une numérisation en marche

La question du numérique est actuellement au centre des débats. Le nouveau secrétaire général du Parti

communiste vietnamien entend en effet accompagner le développement économique de son pays d'une numérisation de la société. Lors de la conférence, Thierry Vachon, secrétaire de l'Union internationale du notariat, a ainsi présenté les solutions mises en œuvre dans ce domaine par la profession en France. Une prise de parole très attendue des autorités vietnamiennes, qui a suscité de nombreuses réactions. Hai Ninh Nguyen, ministre de la Justice du Vietnam, a invité le CSN à partager son expertise pour accompagner la rédaction des textes d'application de la loi.

Des transactions sécurisées

Autre sujet d'importance pour le gouvernement : la sécurité juridique des transactions immobilières, indispensable au développement du pays. Laurent Dejoie, président honoraire du Conseil supérieur du notariat, a donc présenté le rôle des notaires français en la matière : de la vérification de l'identité des personnes à la consultation des informations cadastrales, en passant par la purge des droits de préemption. Les échanges doivent se poursuivre dans les prochains mois.

« Je souhaite que l'Union internationale du notariat ainsi que le Conseil supérieur du notariat français continuent d'accompagner et de soutenir le Vietnam dans la mise en œuvre des réglementations juridiques concernant le notariat, en particulier dans le renforcement de la transformation numérique. »

Hai Ninh Nguyen, ministre de la Justice du Vietnam

Une croissance soutenue

Le Vietnam connaît actuellement une croissance de

6 %

(7 % attendus en 2025).

En 2022, le pays a dépassé Singapour pour devenir le

1^{er} plus grand partenaire commercial

de l'Union européenne (UE) au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean).

En 2024, le total des flux commerciaux entre l'UE et le Vietnam s'élevait à

68 milliards

d'euros, soit une augmentation de **16 %** en glissement annuel.

Les investissements directs étrangers dans le secteur immobilier en 2024 ont atteint

3,72 milliards

de dollars, soit **18,8 %** du total des investissements étrangers, 2^e après le secteur manufacturier.



Vers des réformes structurantes aux Comores

Dans le cadre de leur accord de coopération, une délégation du Conseil supérieur du notariat s'est rendue aux Comores les 22 et 23 février 2025 afin d'animer une formation sur la dation en paiement et l'indivision. L'occasion d'échanger avec le ministre comorien de la Justice et le secrétaire général du gouvernement sur la réforme foncière et la refonte de la loi notariale.



Bertrand Mace et Haroun Patel, délégués du Conseil supérieur du notariat pour l'océan Indien, se sont rendus aux Comores pour animer une formation sur la dation en paiement et l'indivision. À cette occasion, ils ont rencontré M. Nour El-Fath Azali, secrétaire général du gouvernement, sur le projet de refonte de la loi pour échanger sur la profession notariale.

Entre l'Union des Comores et la France, l'histoire est ancienne. Et la proximité solide. Les Notaires de France collaborent depuis plus de 15 ans avec les institutions du pays pour structurer leur notariat. Ils les ont notamment accompagnées en 2011 lors de l'élaboration de leur première loi notariale, sur la base du droit continental. Depuis, leur coopération a été renforcée. Formalisée concrètement en 2018, celle-ci est désormais renouvelée tous les deux ans.

Un accompagnement aux enjeux multiples

Auprès de la Chambre nationale des notaires des Comores (CNC), le Conseil supérieur du notariat a pris

plusieurs engagements : organiser, au moins trois fois par an, des sessions de formation à son attention ; lui apporter son appui et son expertise pour refondre la loi notariale afin de répondre aux standards de l'Union internationale du notariat (UNIL), en vue de son intégration ; accompagner les Comores dans la sécurisation de la propriété immobilière, via une réforme foncière, en collaboration avec le ministère de l'Économie et l'Ordre des géomètres-experts. Les conflits fonciers y sont en effet courants, du fait notamment d'un manque d'harmonisation des règles. Les pouvoirs publics souhaitent y mettre un terme pour favoriser les investissements et renforcer le développement économique du pays.

Une loi notariale bientôt modernisée

Lors de la dernière formation sur la dation en paiement et l'indivision, les deux délégués du Conseil supérieur du notariat pour l'océan Indien, Bertrand Macé et Haroun Patel, ont profité de leur déplacement pour évoquer ces différents sujets avec le ministre de la Justice, Saïd Omar Houmadi, le secrétaire général du gouvernement, Nour El-Fath Azali, et le secrétaire général du ministère de l'Aménagement du territoire, Abel Maimouda. La nouvelle loi notariale, issue d'un travail de modernisation conjoint entre les Notaires de France et la CNC, a fait l'objet de discussions, à quelques mois de son adoption au Parlement. Elle prévoit notamment le renforcement de la discipline, l'accès obligatoire à la profession par concours et de nouvelles conditions de création des études pour s'adapter au bassin de population.

QUELQUES REPÈRES

L'Union des Comores est un petit pays insulaire de l'océan Indien qui compte plus de

900 000

habitants.

Les Comores sont densément peuplées, avec environ

465

habitants par km², et **53 %** de la population a moins de 20 ans.

Environ

45 %

de la population vit juste en dessous du seuil de pauvreté national.

2030

c'est l'horizon que s'est donné l'Union des Comores pour faire entrer son pays dans le concert des pays émergents.